

----- Message transféré -----

Sujet :Évaluations d'école en Mayenne

Date :Tue, 17 Oct 2023 15:30:52 +0200

De : ■ SNUDI-FO 53 ■ <snudifo.53@gmail.com>

Pour :53.i-en-laval1@ac-nantes.fr, 53.i-en-laval2@ac-nantes.fr, 53.i-en-laval3@ac-nantes.fr, 53.i-en-laval4@ac-nantes.fr, IEN Mayenne Sud-Ouest <53.i-en-laval6@ac-nantes.fr>

Mesdames, Messieurs les inspectrices et inspecteurs de circonscription de la Mayenne,

Les évaluations d'école sont rejetées par les professeurs des écoles du département. C'est ce que nous constatons lors de nos discussions avec nos collègues en réunions d'information ou encore lors de nos déplacements dans les écoles. Ce sont aussi près de 40 écoles du département qui les refusent publiquement via l'appel départemental intersyndical.

Début juillet 2023, nous interpellions le directeur académique à ce propos ([lire notre courrier à Monsieur l'inspecteur d'académie du 5 juillet 2023](#)), et force est de constater que nous n'avons pu être contredit, ce qui légitime d'autant plus la justesse de notre analyse et de notre position.

Par ailleurs, dans sa réponse en août 2023, le directeur académique souligne : *«[...]s'agissant de l'évaluation des écoles, les inspecteurs travaillent pour obtenir l'adhésion des équipes, car celle-ci permet d'améliorer la démarche. »*

En octobre 2022, Monsieur l'inspecteur d'académie nous indiquait déjà : *« ces évaluations d'école restent soumises au volontariat des équipes enseignantes. »* Force est de constater que la réglementation n'a guère évolué depuis.

Rappelons que ces évaluations d'écoles ne sont qu'une préconisation du CEE (conseil d'évaluation de l'école), comité instauré en 2019, et qui n'a qu'un rôle consultatif. Ce même CEE qui indique précisément ; *« L'adhésion de l'ensemble de la communauté éducative (directeur, personnels de l'éducation nationale et de la collectivité, élèves, parents, partenaires, représentants de la commune ou de l'intercommunalité travaillant dans l'école) à la démarche d'évaluation de l'école est une condition de réussite en même temps qu'un objectif. »*

Je me permets par ailleurs d'attirer votre attention sur un avis adopté à l'unanimité des organisations syndicales représentatives (FNEC-FP FO, FSU, UNSA éducation, CGT éduc'action) en F3SCT-D 53 : *« Considérant qu'aucun texte réglementaire ne permet d'imposer les évaluations d'école, la F3SCT-D de la Mayenne demande le strict respect du volontariat des équipes enseignantes. »*

En outre, les recteurs et rectrices laissent davantage de souplesse dans la mise en œuvre de ce dispositif expérimental. Ainsi madame la Rectrice de l'académie de Créteil indique lors du dernier CSA-A : *« Les évaluations d'école ne peuvent pas être imposées ».*

Dans de nombreux autres départements, ce dispositif n'est pas imposé aux PE, à l'instar des Deux-Sèvres, où en CSA-SD du 21 septembre 2023, le directeur académique affirme : « *On ne peut pas imposer ces évaluations à des écoles ou à des personnes qui n'en voient pas l'utilité.* »

Comment comprendre alors des insistances auprès de collègues déjà bien malmenés par cette rentrée et le contexte actuel. Encore aujourd'hui, nous sommes saisis par des écoles de vos circonscriptions dont les personnels sont mis à mal, et dont les conséquences d'une certaine forme d'insistance (nous n'oserions penser qu'il s'agit là de pressions) pèsent désormais sur leur santé morale, ce que, j'en suis persuadé, vous ne pouvez pas comme nous, accepter.

Si le refus de prendre en compte le choix des équipes persistait, nous nous verrions contraints de prendre toutes les mesures réglementaires à même de protéger nos collègues. Nous préfererions évidemment pouvoir en discuter directement, et nous sommes disponibles pour tout échange qui permettrait d'apaiser les situations qui le méritent.

Mesdames, messieurs, nous sommes toujours fonctionnaires d'Etat avec un statut particulier. Nous comprenons la position délicate qui est la vôtre, certainement partagée entre respect des obligations, consignes contradictoires et santé de nos collègues. En tout état de cause, ce n'est pas la feuille de route de ce gouvernement qui fait office de loi et qui définit nos obligations de service hors cadre statutaire et réglementaire.

Je profite de ce courriel pour vous adresser [ce bulletin du syndicat FO des IEN](#), qui fait référence notamment à ce type de dispositif, et sur lequel je souhaite attirer votre attention.

Mesdames, messieurs, le SNUDI-FO 53 demande que chaque refus exprimé pour ne pas entrer dans ce dispositif d'évaluation d'école soit respecté.

Sachant pouvoir compter sur votre intérêt porté à la santé morale des personnels sous votre responsabilité et restant disponible pour une entrevue ou un échange téléphonique à ce sujet, je vous prie d'agréer mes salutations cordiales.

Stève Gaudin pour le SNUDI-FO 53

Co-secrétaire départemental

0626159172